

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9946

CIRCULATION INTERDITE
TRAVAUX CHEMINÉE RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise CHEMINÉES ET POÊLES à Wormhout représentée par M. Jean-Luc Planchet qui va procéder à la réalisation de travaux au 6 rue de l'Eglise nécessitant l'évacuation de matériaux sur la chaussée

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation sera interdite rue de l'église du 09/10/2023 au 12/10/2023, uniquement lors des opérations d'évacuation des matériaux.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, et du maintien de la propreté de la chaussée et des abords pendant et après le chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société CHEMINÉES ET POÊLES
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 03/10/2023

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.